

- Ma Résurrection de mon Humanité a donné aux créatures le droit de ressusciter.

Je suivais la Divine Volonté dans l'acte
de Résurrection glorieuse et triomphante de Jésus d'entre les morts
Mon aimable **Jésus**, se manifesta en moi et *Il me dit* :

Ma fille, la résurrection de mon Humanité a donné le droit à toutes les créatures
de ressusciter pour la gloire et la béatitude éternelle
-non seulement dans leur âme, mais dans leur corps.

Le péché leur avait enlevé ce droit.
Mon Humanité, par sa Résurrection, le leur a rendu.

Mon Humanité contenait en elle-même le germe de la résurrection pour tous. C'est
en vertu de cette semence que chacun a reçu le bienfait de pouvoir ressusciter des
morts.

Celui qui accomplit le premier acte doit avoir en lui la vertu de pouvoir enfermer en
lui-même

tous les autres actes que doivent accomplir les autres créatures.
A partir de ce premier acte les autres doivent pouvoir l'imiter et l'accomplir à leur
tour.

**Quel bien mon Humanité n'a-t-elle pas apporté
en donnant à chacun le droit de ressusciter !**

Le livre du Ciel: tome 21 - 18 avril 1927